



2017

Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie

La huitième édition des *Chiffres clés de l'aide à l'autonomie* met à la disposition des acteurs et des décideurs du secteur médico-social les données disponibles en 2017.

La CNSA consacre, par ses ressources propres et les crédits d'assurance maladie qu'elle gère, plus de 25 milliards d'euros au financement des politiques d'aide à l'autonomie, destinés aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

S'y ajoutent, notamment, des financements de l'État, de la sécurité sociale et des départements. Soit un ensemble de réponses qui doivent progresser et mieux s'articuler pour renforcer la solidarité pour l'autonomie.



CNSA

Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

Glossaire

AAH

Allocation aux adultes handicapés

ACTP

Allocation compensatrice pour tierce personne

AAEH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AJ

Accueil de jour

APA

Allocation personnalisée d'autonomie

ASH

Aide sociale à l'hébergement

CDTD

Centre de distribution de travail à domicile

CPO

Centre de préorientation

CRP

Centre de rééducation professionnelle

EA

Entreprise adaptée

EHPAD

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ESAT

Établissement et service d'aide par le travail (anciennement CAT)

FAM

Foyer d'accueil médicalisé

HT

Hébergement temporaire

IEM

Institut d'éducation motrice

IME

Institut médico-éducatif

ITEP

Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

MAS

Maison d'accueil spécialisée

PCH

Prestation de compensation du handicap

SAMSAH

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SAVS

Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

SPASAD

Service polyvalent d'aide et de soins à domicile

SSIAD

Service de soins infirmiers à domicile

UEROS

Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation socio-professionnelle

USLD

Unité de soins de longue durée

Sommaire

★ Page 4

Quelques chiffres
sur la **population**
concernée
par l'aide
à l'autonomie

★ Page 6

La **scolarisation**
des enfants
handicapés

★ Page 7

L'**emploi**
des personnes
handicapées

★ Page 8

Le **financement**
de l'aide
à l'autonomie

★ Page 11

Les **concours**
versés aux
départements

★ Page 12

Les **prestations**
de l'aide à
l'autonomie

★ Page 14

Les maisons
départementales
des personnes
handicapées
(MDPH)

★ Page 16

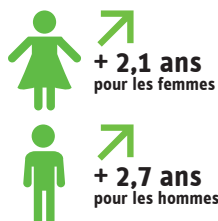
Les établissements
et services
médico-sociaux
(ESMS)

★ Page 18

Les **autres
financements**
de la CNSA pour
le développement
du secteur
médico-social

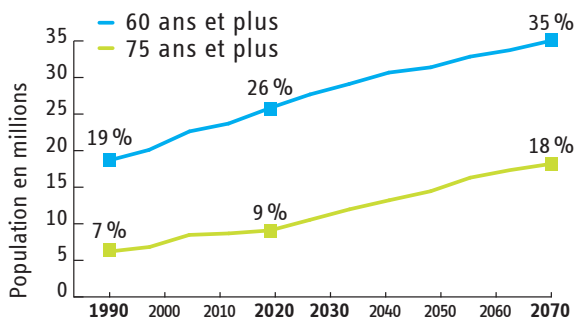
Quelques chiffres sur la population concernée par l'aide à l'autonomie

* Gain d'espérance de vie à 65 ans, entre 2000 et 2013



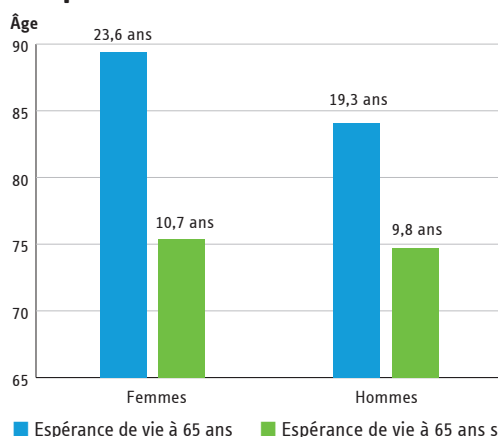
Source : INSEE, estimations de population et statistiques de l'état civil, données provisoires arrêtées à fin 2016.

* Vieillesse de la population française



Source : Projection de population à l'horizon 2070, INSEE 2016.

* Espérance de vie à 65 ans en 2013



Source : Eurostat 2015.

En 2016, l'espérance de vie à la naissance est de **79,3 ans** pour les hommes et de **85,4 ans** pour les femmes.

Source : INSEE, estimations de population et statistiques de l'état civil, 2017.

5,696 Md€

C'est le montant total de l'APA versé en 2016 à **1,26 million** de bénéficiaires.

Sources : DGFiP 2016, DREES-enquête Aide sociale 2015.

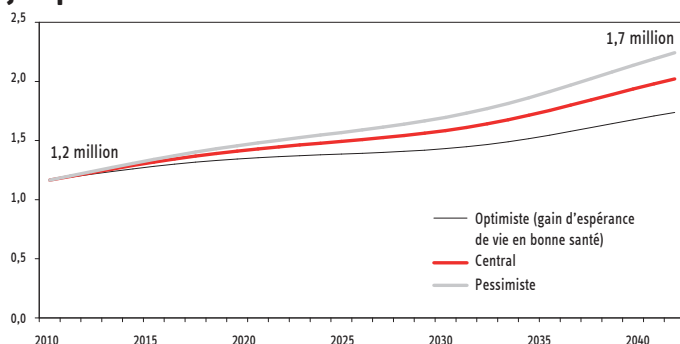
L'indicateur d'espérance de vie sans incapacité est l'indicateur d'espérance de vie sans limitations d'activité à long terme.

7,9 %

C'est la part de la population âgée de 60 ans et plus (**15,8 millions** de personnes pour la France hors Mayotte) bénéficiaire de l'APA en 2013.

Sources : DREES, enquête Aide sociale ; INSEE, recensement de la population 2013.

* Projection du nombre de bénéficiaires de l'APA jusqu'en 2040



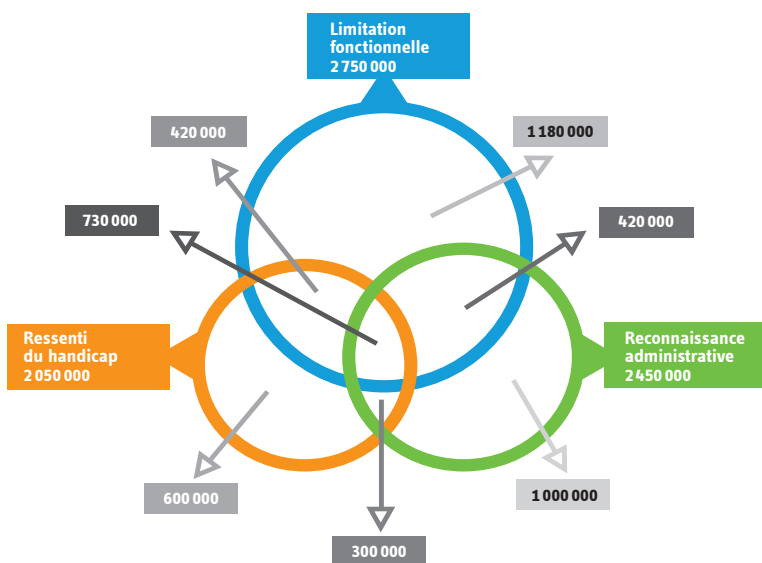
Source : DREES, pour le rapport « perspectives démographiques et financières de la dépendance », 2011.

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Loi du 11 février 2005, art. 14.

* Approche du nombre de personnes en situation de handicap

Source : Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages, INSEE.

Champ : France métropolitaine et DOM, population de 20 à 59 ans.



2 750 000 personnes souffrent d'au moins une limitation fonctionnelle, dont 420 000 qui ont aussi une reconnaissance administrative, 420 000 qui déclarent également un handicap ressenti, et 730 000 qui sont à risque de handicap avec les trois critères cumulés¹.

Sept populations ont été identifiées parmi les personnes de 16 ans et plus vivant en logement ordinaire et ayant au moins une limitation fonctionnelle ou une limitation pour raison de santé d'une durée supérieure à 6 mois ou une restriction dans les activités du quotidien.

4,6 millions

C'est le nombre de personnes qui présentent une forme de handicap, chez les personnes de 20 à 59 ans vivant à domicile, soit 14 % de cette population.

Source : Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages, INSEE.

730 000

C'est le nombre de personnes qui cumulent les trois formes de handicap (ressenti du handicap, limitation fonctionnelle et reconnaissance administrative).

Source : Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages, INSEE.

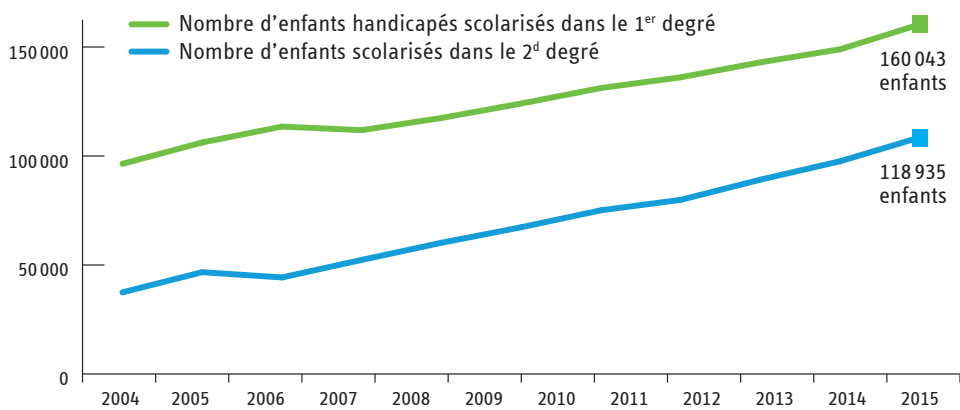
1. Maude Espagnacq, « Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, une analyse à partir de l'enquête Handicap-Santé auprès des ménages (HSM, 2008) », Collection Dossiers Solidarité et Santé, n° 68, Septembre 2015, DREES.

La scolarisation des enfants handicapés

278 978

C'est le nombre d'enfants scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2015.

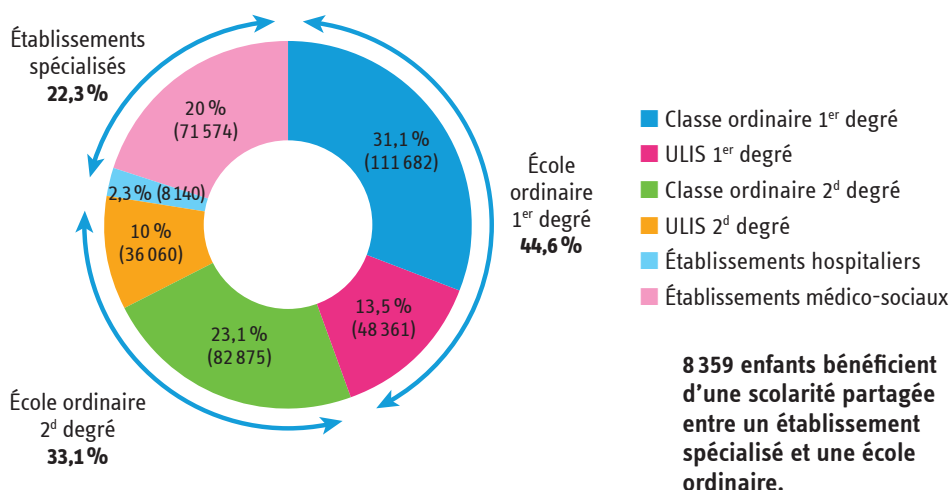
* Progression du nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire



350 333

C'est le nombre d'élèves handicapés scolarisés en France à la rentrée 2015.

* Scolarisation des élèves handicapés en 2015-2016



L'emploi des personnes handicapées

2,7 millions

C'est le nombre de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) qui déclarent être bénéficiaires de la reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie.

Source : INSEE, Enquête emploi 2015; traitement DARES.

43 %

C'est le pourcentage de personnes actives parmi les personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap : 35 % sont en emploi et 8 % sont au chômage.

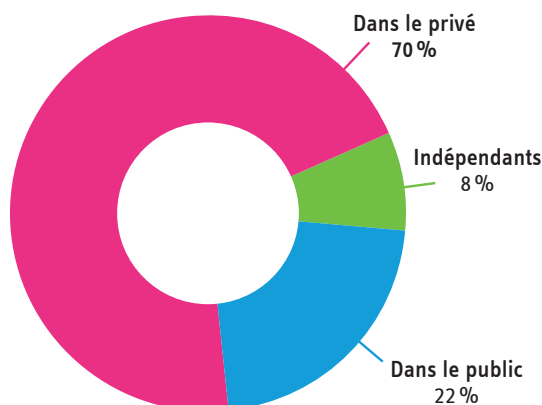
Source : INSEE, Enquête emploi 2015; traitement DARES.

938 000

C'est le nombre de personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap qui occupent un emploi sur le marché du travail (477 000 hommes et 461 000 femmes).

Source : INSEE, Enquête emploi 2015; traitement DARES.

* Répartition des personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap par secteur



Source : INSEE, Enquête emploi 2015; traitement DARES.

122 600

C'est le nombre de personnes accueillies dans les 1 400 établissements et services d'aide par le travail (ESAT), en France au 31 décembre 2014.

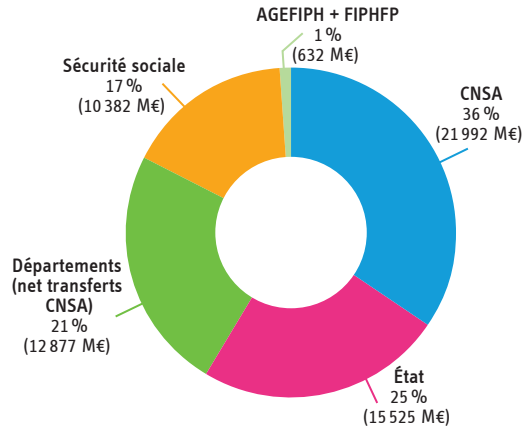
Source : DARES 2016.

Le financement de l'aide à l'autonomie

* Contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en 2015

Le poste « Sécurité sociale » prend en compte :

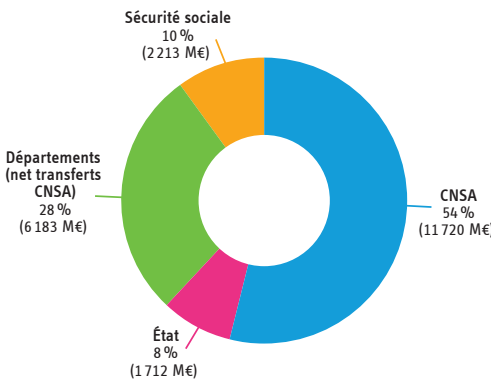
- Pour l'assurance maladie, les pensions d'invalidité et les dépenses en unités de soins de longue durée.
- Pour l'assurance vieillesse, l'action sociale en faveur des personnes âgées.
- Pour la CNAF, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation de présence parentale.
- Les exonérations de cotisations pour l'emploi d'une aide à domicile.



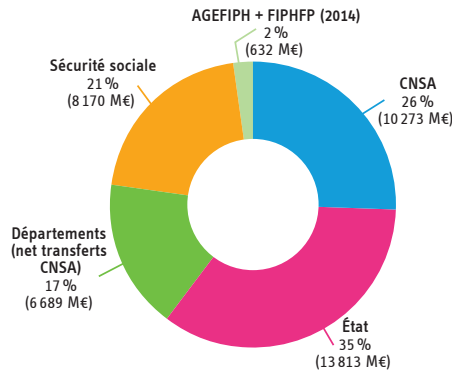
61,4 Md€

C'est le montant total de la contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en 2015.

* Personnes âgées



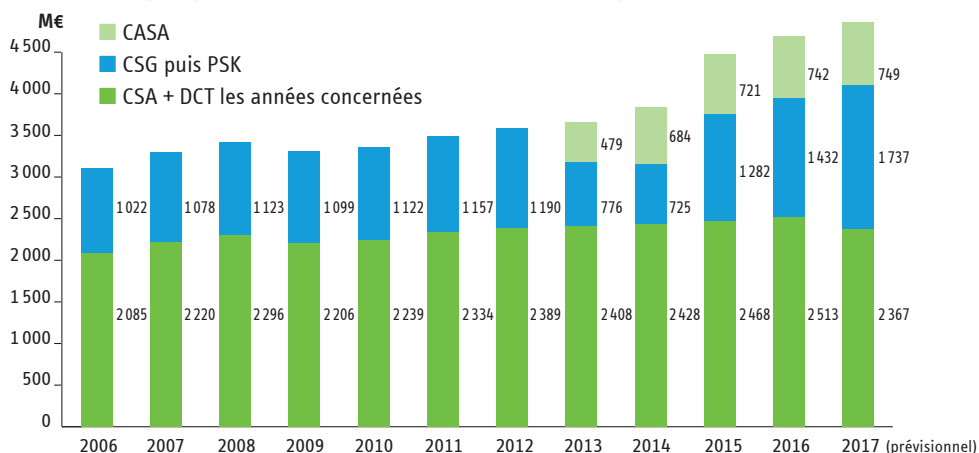
* Personnes handicapées



Source de l'ensemble des données de cette page : LFSS 2017.

En 2016, le budget de la CNSA est composé à 77,5 % de l'ONDAM médico-social et à 22,5 % de recettes propres.

* Recettes propres 2006 à 2016 de la CNSA et prévisionnelles 2017



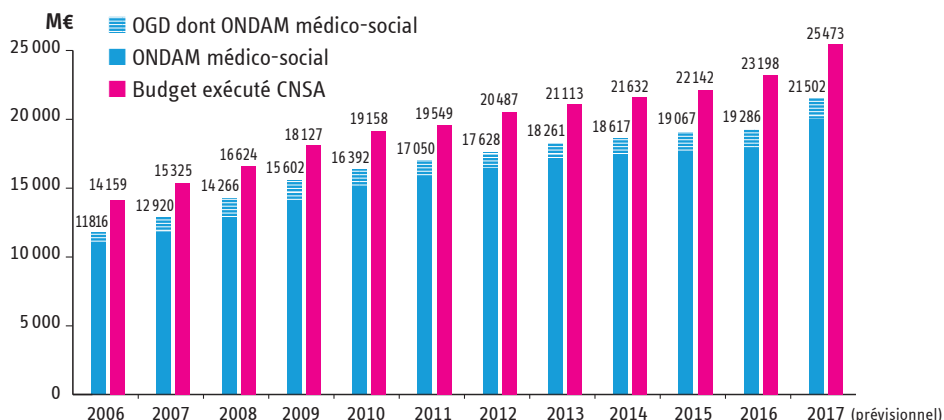
Source: CNSA 2016.

Les recettes propres de la CNSA sont constituées de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA), d'une part des droits de consommation sur les tabacs (DCT) à partir de 2015, d'une part de contribution sociale généralisée (CSG) remplacée par un prélèvement social sur les revenus du capital (PSK) en 2016 et, depuis 2013, de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). Ces recettes sont pour partie mobilisées pour verser aux départements des concours qui contribuent au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH).

25,5 Md€

C'est le budget prévisionnel de la CNSA en 2017, soit + 79,9 % depuis 2006.

* Budget exécuté 2006 à 2016 de la CNSA et prévisionnel 2017



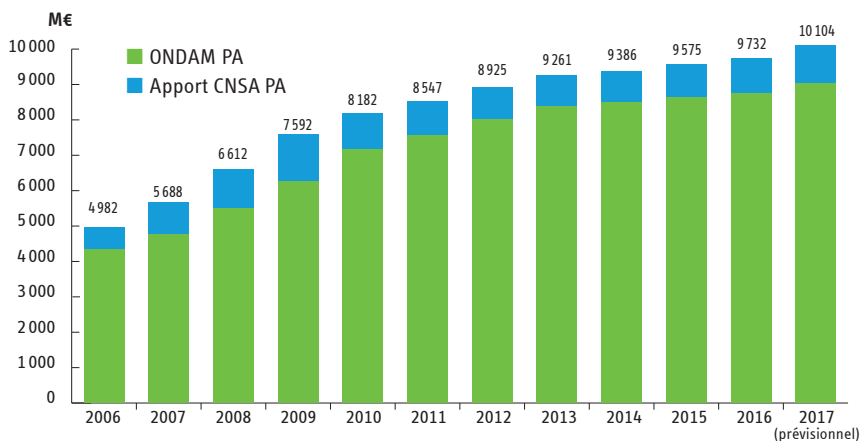
Source: CNSA 2016.

Le financement de l'aide à l'autonomie

+ 63 %

C'est la progression de l'ONDAM médico-social de 2006 à 2016 pour atteindre 17,9 Md€ (progression de l'ONDAM global : 28,8 %).

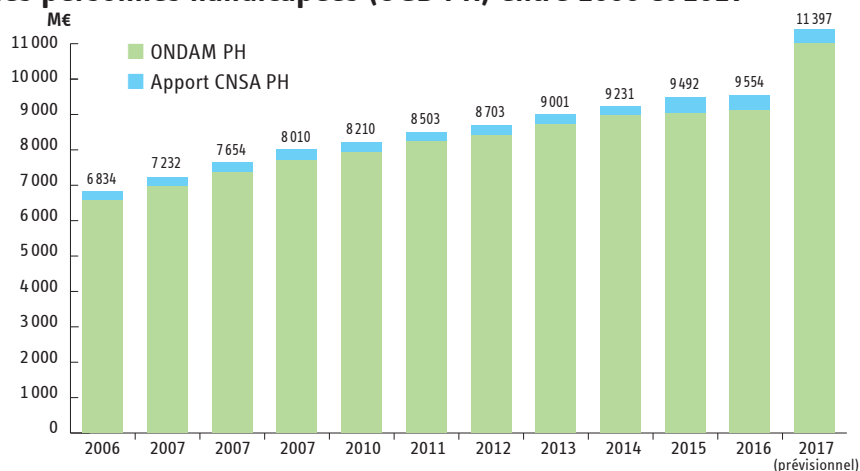
* Évolution du financement de l'Objectif global de dépenses pour les personnes âgées (OGD PA) entre 2006 et 2017



+ 103 %

C'est la progression de l'OGD PA depuis 2006, dont 3,8 % en 2017.

* Évolution du financement de l'Objectif global de dépenses pour les personnes handicapées (OGD PH) entre 2006 et 2017



+ 67 %

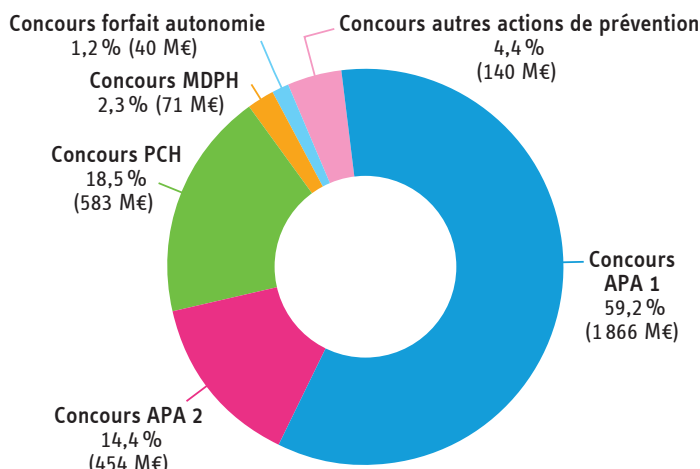
C'est la progression de l'OGD PH depuis 2006, dont 19,4 % en 2017.

Source de l'ensemble des données de cette page : LFFS 2017.

Les concours versés aux départements

3,154 Md€ C'est le montant total des concours financiers versés par la CNSA aux départements (prévisionnel 2017).

* Les concours financiers versés par la CNSA aux départements



Source : CNSA 2017.

Avec la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement votée le 28 décembre 2015, la CNSA verse deux nouveaux concours financiers aux départements depuis 2016 : le **forfait autonomie** pour renforcer les missions de prévention des résidences autonomie, et le concours **autres actions de prévention** pour soutenir les programmes des conférences des financeurs.

40 M€

C'est le concours financier versé aux départements correspondant au forfait autonomie.

Source : Arrêté du 9 mars 2017, fixant le montant des concours alloués aux départements au titre de la conférence des financeurs pour 2017.

140 M€

C'est le concours financier versé aux départements correspondant aux autres actions de prévention.

Source : Arrêté du 9 mars 2017, fixant le montant des concours alloués aux départements au titre de la conférence des financeurs pour 2017.

La Caisse augmente également le montant de sa participation aux dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie avec la création en 2016 d'une seconde part du concours APA, appelée **APA2**. Elle compense principalement la revalorisation des plafonds de l'APA à domicile, améliore le reste à charge des bénéficiaires de l'APA à domicile et finance le droit au répit des aidants.

454 M€

C'est le montant de l'APA2 en 2017.

Source : Décret n° 2016-210 du 26 février 2016 relatif à la revalorisation et à l'amélioration de l'allocation personnalisée d'autonomie.

71 M€

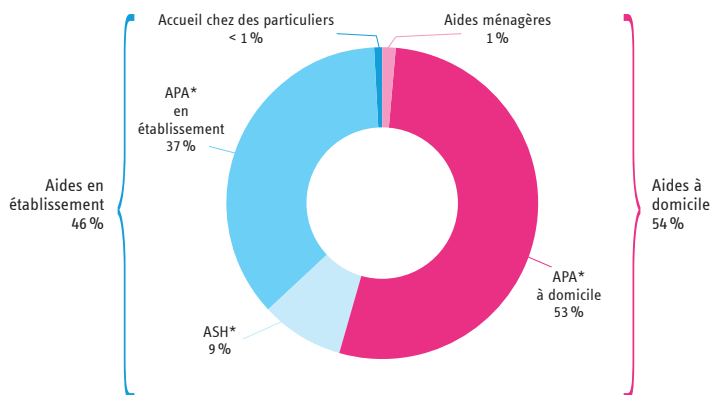
C'est le concours direct versé aux départements pour les MDPH au titre de l'année 2017.

Source : CNSA 2017.

Les prestations de l'aide à l'autonomie

Personnes âgées

★ Répartition des aides sociales aux personnes âgées à domicile et en établissement au 31 décembre 2015



Sources : DREES, enquêtes Aide sociale 2011 à 2015, CNAF, CCMSA, DARES.

* Cf. glossaire page 2.

8 Md€

C'est le montant total des aides sociales pour les personnes âgées en 2015.

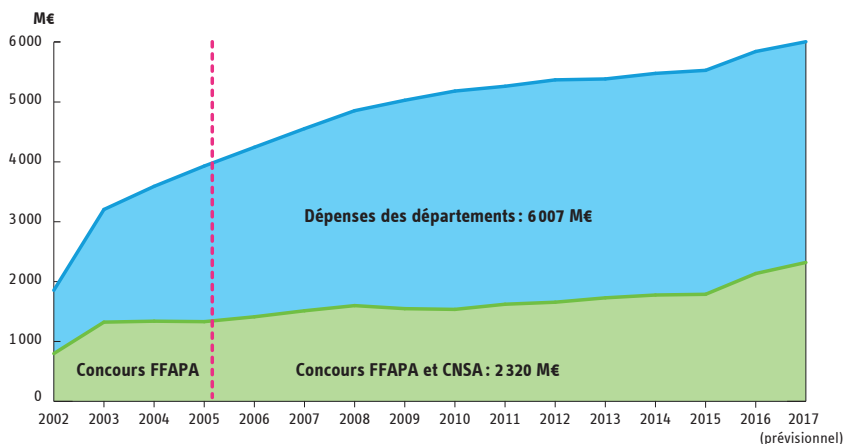
Sources : DREES, enquêtes Aide sociale 2011 à 2015, CNAF, CCMSA, DARES.

1 265 000

C'est le nombre de bénéficiaires payés au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en décembre 2015, dont 748 000 à domicile et 517 000 en établissement.

Source : DREES, enquêtes Aide sociale 2015.

★ Évolution des dépenses d'APA⁽¹⁾ et des concours FFAPA⁽²⁾ puis CNSA versés aux départements depuis 2002



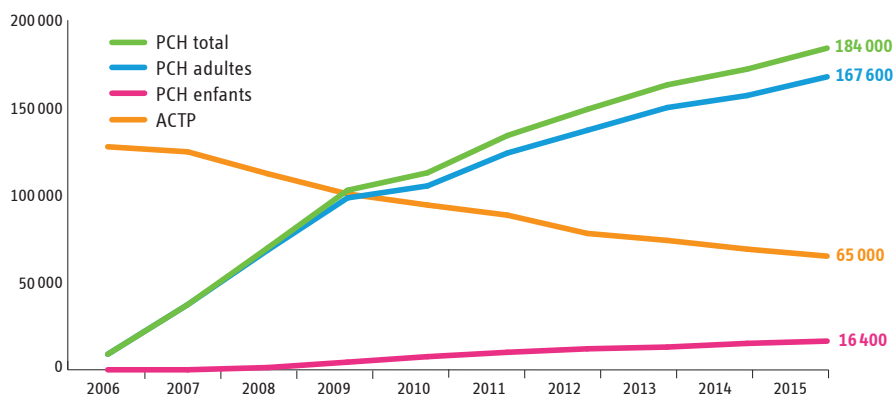
Source : CNSA 2016.

(1) APA : y compris APA 2 - (2) Fonds de financement de l'APA.

La prestation de compensation du handicap (PCH) a été introduite en 2006 pour remplacer progressivement l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). La PCH enfants a démarré en 2008. Les Caisses d'allocations familiales (CAF) versent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), destinée à soutenir les personnes assurant la charge d'un enfant en situation de handicap, et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Personnes handicapées

* Évolution 2006-2015 du nombre d'allocataires de la PCH et de l'ACTP



Source : Enquêtes trimestrielles sur la PCH auprès des conseils départementaux, DREES 2016.

1 089 844

C'est le nombre de bénéficiaires de l'AAH* au 31 décembre 2016.

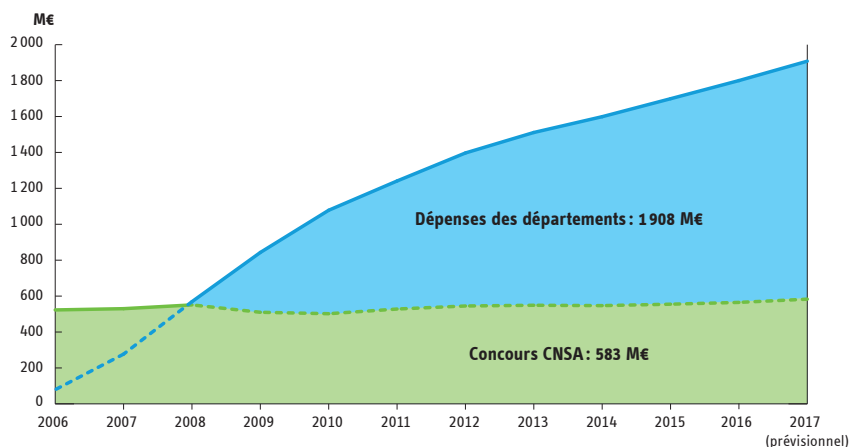
Sources : CNAF et CCMSA 2017.

254 868

C'est le nombre de bénéficiaires de l'AEEH* au 31 décembre 2016.

Sources : CNAF et CCMSA 2017.

* Évolution des dépenses de PCH et du concours CNSA versé aux départements depuis 2006



Source : CNSA 2016.

* Cf. glossaire page 2.

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

* Demandes de prestation et d'orientation

Les MDPH instruisent l'ensemble des demandes relatives aux enfants et aux adultes : cartes d'invalidité ou de priorité, cartes de stationnement, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), prestations de compensation du handicap (PCH), orientations scolaire, professionnelle ou vers des établissements ou services médico-sociaux...

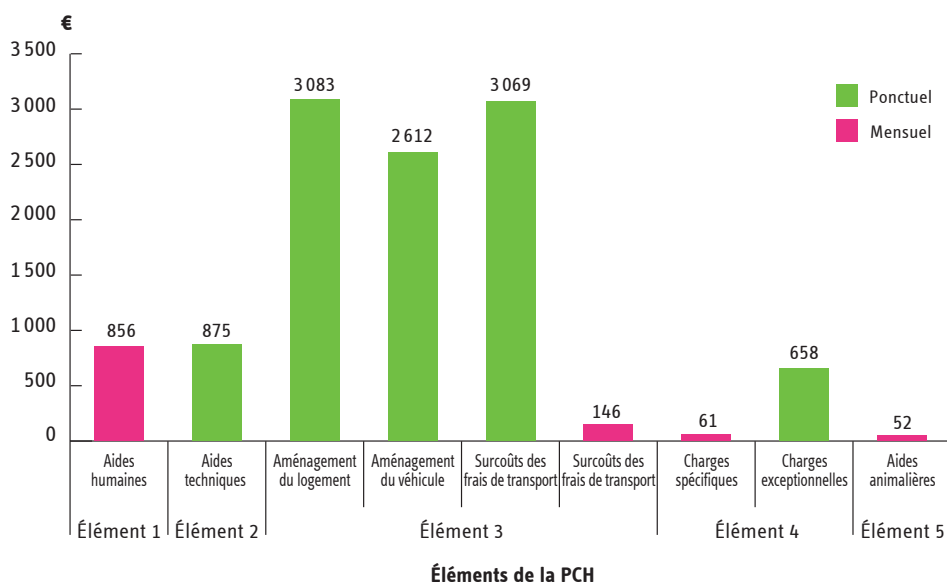
En 2016, **292 700** demandes de prestations de compensation ont été déposées dans les MDPH.
(271 700 en 2015)

Source : Questionnaire mensuel, CNSA 2017.

La PCH représente 6,4 % du total des demandes déposées en 2015. Les démarches concernant les cartes d'invalidité ou de priorité représentent plus d'un cinquième des demandes déposées chez les adultes. Les demandes d'orientation en ESMS et d'AEEH représentent près de 60 % des demandes chez les enfants.

Source : Échanges annuels, CNSA 2016.

* Montants moyens attribués par élément de la PCH en 2016



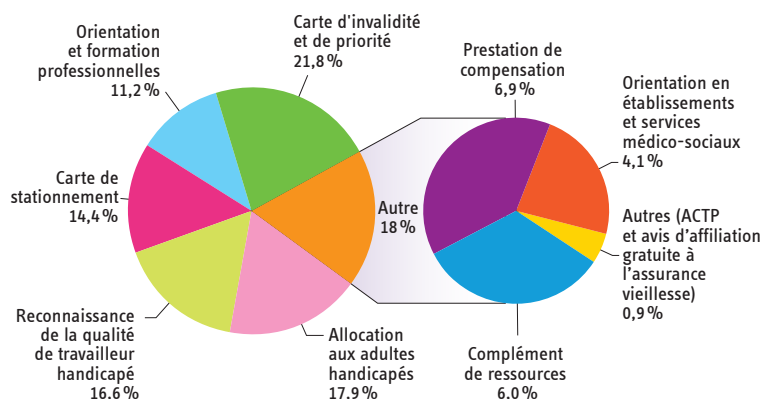
Source : Questionnaire mensuel, CNSA 2017.

4 252 000

C'est le nombre de demandes déposées dans les MDPH en 2015.

Source: CNSA, échanges annuels 2016. France entière.

★ Répartition des demandes « adultes » déposées en 2015

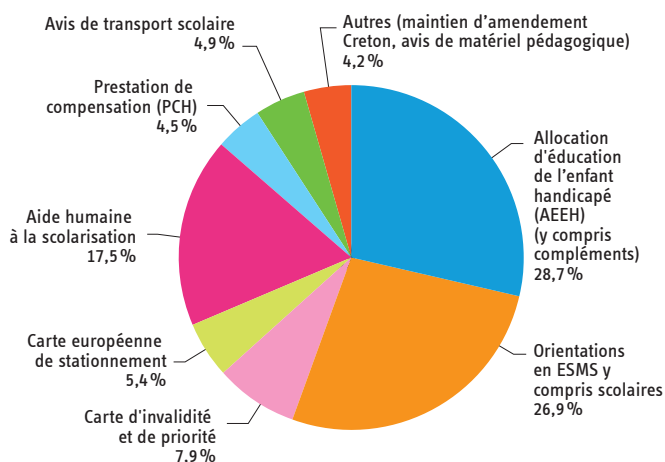


- La répartition des demandes reste stable en 2015.
- Les demandes de cartes pour les personnes âgées de vingt ans ou plus représentent plus du tiers des demandes adultes (36,2 %), et les demandes relatives à l'emploi comptent pour plus d'une demande sur deux (51,7 %).
- Moins d'une demande sur dix formulée par une personne de vingt ans ou plus concerne la PCH.

Échantillon: 79 MDPH.

Source: Échanges annuels, CNSA 2016 (chiffres définitifs).

★ Répartition des demandes « enfants » déposées en 2015



- La répartition des demandes reste stable en 2015.
- En 2015, comme les années précédentes, les orientations et l'AEEH représentent près de 60 % des demandes.
- Les avis d'aménagement des conditions d'examen et de scolarité sont exclus de l'analyse, car toutes les MDPH ne les traitent pas.

Échantillon: 67 MDPH.

Source: Échanges annuels, CNSA 2016 (chiffres définitifs).

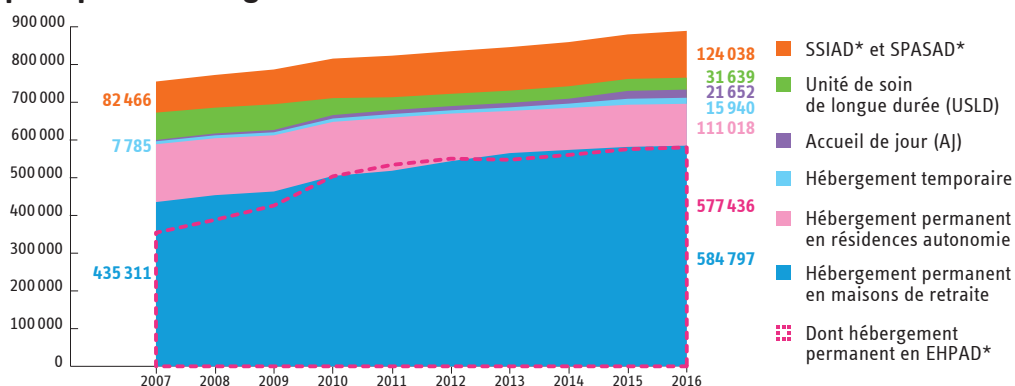
Les établissements et services médico-sociaux (ESMS)

600 417

C'est le nombre global de places pour **personnes âgées** dépendantes, y compris en accueil temporaire, dans **7 428 EHPAD** en 2016.

Source : DREES - Statiss 2016.

* Évolution du nombre de places en hébergement et soins à domicile pour personnes âgées



Source : DREES - Statiss 2016.

Une partie de l'offre d'hébergement a été médicalisée pour se transformer en EHPAD* afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes, tout en développant l'offre d'accompagnement à domicile. Depuis dix ans, cette restructuration de l'offre s'est accompagnée d'une très forte augmentation du nombre de places en accueil de jour, en hébergement temporaire et en services médicalisés, pour favoriser un maintien à domicile des personnes qui le souhaitent. Le volume total d'hébergement a progressé de 11 % (+ 74 563 places) tandis que l'accompagnement par les services de soins à domicile a progressé de 50 % en 10 ans (+ 41 572 places).

52 %

des places en hébergement pour **personnes âgées** dépendantes sont dans des établissements publics, 29 % dans des établissements privés à but non lucratif et 19 % dans des établissements privés commerciaux.

Source : Finess janvier 2016.

10 122

C'est le nombre d'établissements et services médico-sociaux financés par l'assurance maladie pour accompagner les **personnes âgées** dépendantes, soit au total **770 705 places**.

Source : DREES - Statiss 2016.

84 ans et 5 mois

C'est l'âge moyen d'un résident à l'entrée en EHPAD* en 2011.

Source : DREES 2011, enquête EHPA.

* Cf. glossaire page 2.

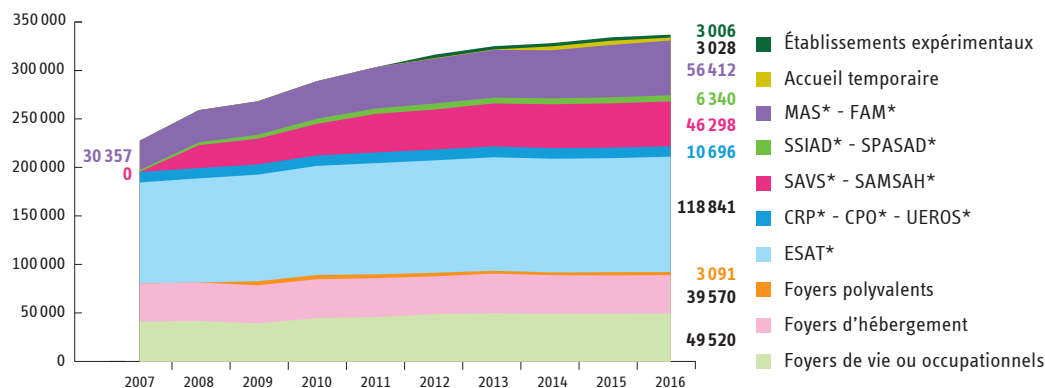
L'offre d'établissements et de services médicalisés a presque doublé en dix ans pour améliorer l'accompagnement des adultes handicapés, avec notamment + 26 000 places de MAS et FAM et plus de 46 000 places de SAVS et SAMSAH en cofinancement avec les départements. En outre, 14 500 places ont été créées dans les ESAT et 12 000 places dans les foyers non médicalisés.

494 000

C'est le nombre de places en établissements et services pour accompagner les **personnes handicapées** dont 157 000 places pour les enfants et 337 000 places pour les adultes, en 2016.

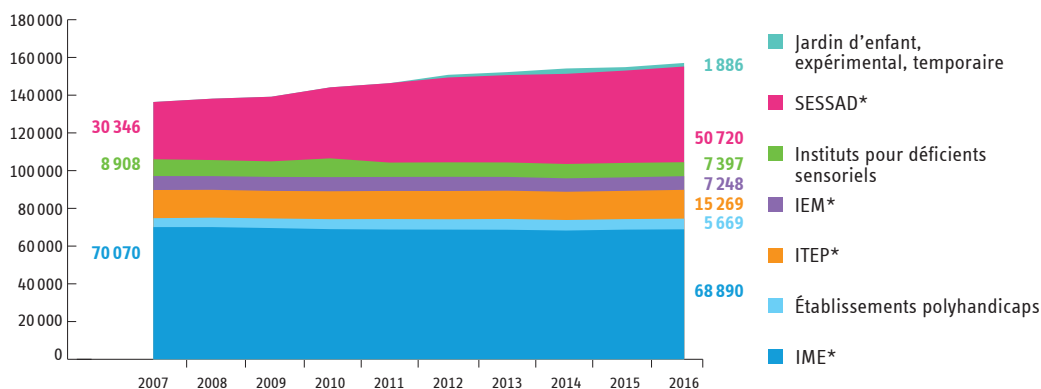
Source : DREES - Statiss 2016.

* Évolution du nombre de places pour adultes handicapés



Source : DREES - Statiss 2016.

* Évolution du nombre de places pour enfants handicapés



Source : DREES - Statiss 2016.

L'offre en services pour enfants handicapés a augmenté de 22 800 places en 10 ans. Des CAMSP et CMPP ont été créés pour accompagner plus d'enfants dans leur milieu de vie et leur scolarisation, tandis que l'offre en établissement poursuit sa restructuration à nombre de places égal.

89 %

des places pour **personnes handicapées** dans des établissements sont de statut privé à but non lucratif, 10 % de statut public et moins de 1 % de statut privé.

Source : Finess, janvier 2016.

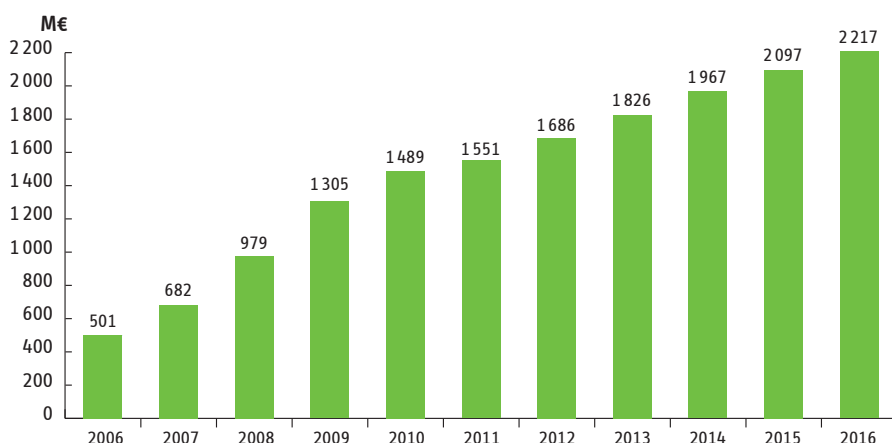
* Cf. glossaire page 2.

Les autres financements de la CNSA pour le développement du secteur médico-social

L'aide à l'investissement dans le secteur médico-social pour des opérations de modernisation et de création de places est une mission pérenne de la CNSA depuis la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2008.

Depuis 2006, les plans d'aide à l'investissement sont financés sur les excédents budgétaires de la CNSA liés à la sous-consommation des crédits de l'OGD et plus récemment à des excédents de recettes propres.

★ L'évolution des plans d'aide à l'investissement notifiés (en cumulé 2006-2016)



Source CNSA 2016.

L'aide à l'investissement représente aujourd'hui **environ 3 150 projets** dont 70 % pour les personnes âgées et 30 % pour les personnes handicapées. Au 31 décembre 2016, plus de 2 600 établissements avaient engagé leurs travaux, soit une consommation de **1,6 Md€**. L'exécution des plans est en effet conditionnée par le rythme de réalisation des travaux. Par ailleurs, depuis 2015, la CNSA a abondé le PAI des résidences autonomes versé par la CNAV à hauteur de **12,9 M€**. Rappelons que 1€ d'aide de la CNSA génère plus de 7€ de travaux, soit près de **15,5 Md€** depuis 2006.

2,2 Md€

d'aide à l'investissement
de la CNSA depuis 2006.



15,5 Md€

de travaux.

La modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile et des métiers du secteur médico-social font partie des missions de la CNSA. Une politique de partenariat a été développée dès 2006 avec les départements, les grands opérateurs de l'aide à domicile et les organismes paritaires agréés (OPCA). En 2013, la CNSA avait financé la seconde tranche du fonds de restructuration des services d'aide à domicile 2012-2013, ainsi que la première tranche du fonds 2013-2014 (soit un total de 50 M€).

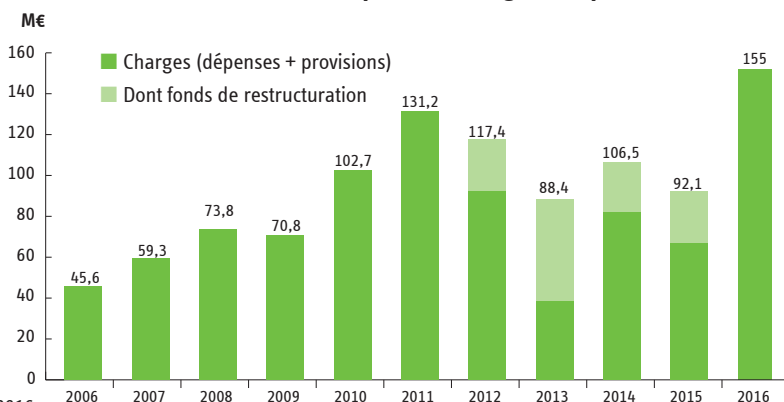
En 2014, la CNSA a versé la deuxième tranche du fonds 2013-2014 (pour 25 M€).

En 2015-2016, la CNSA a financé un nouveau fonds pour 25 M€.

155 M€

C'est le montant total des crédits exécutés par la CNSA en 2016 pour la modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile et la formation des aidants.

* Dépenses de modernisation et de professionnalisation de l'aide à domicile et formation des aidants (section IV - personnes âgées et personnes handicapées)

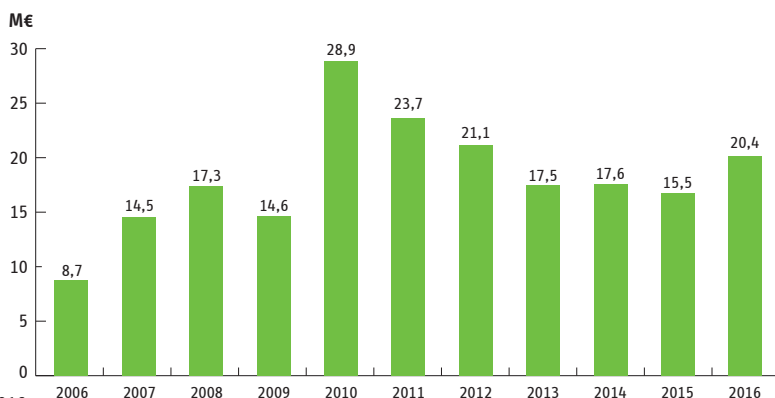


Source CNSA 2016.

20,4 M€

C'est le montant total des crédits versés par la CNSA en 2016 pour le soutien aux études et aux actions innovantes et à la modernisation.

* Dépenses de soutien aux études et actions innovantes (section V - personnes âgées et personnes handicapées)



Source CNSA 2016.

Figurent dans ce graphique, les crédits de la section V dédiés à la promotion de la **recherche** dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie, à la diffusion de la **connaissance** et au financement d'**études** et d'**actions innovantes** et de modernisation. La diversité de l'envergure des projets soutenus explique la variabilité des charges d'une année à l'autre.



www.cnsa.fr

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Principaux sites de références sur l'aide à l'autonomie :

- **Ministère des Solidarités et de la Santé :**
www.solidarite-sante.gouv.fr
www.santé.fr
- **DREES :** www.sante.gouv.fr
- **INSEE :** www.insee.fr
- **OCDE :** www.ocde.org